

DEC130465SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et d'une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires aux Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections et la commission interdisciplinaire du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 09 : « Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique »
1 siège - Collège électoral A2

Section 27 : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »
1 siège - Collège électoral B1



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Section 29 : « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »

1 siège - Collège électoral A2

Section 34 : « Sciences du langage »

1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral A1

Article 2

Pour le remplacement des membres élus de commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

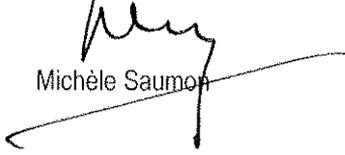
Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **15 avril 2013 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 12 février 2012

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*


Michèle Saumon



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEC N°130343SGCN

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2013

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu le décret no 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'avis du conseil scientifique du 21 janvier 2013.

DECIDE

Article 1er : Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2013, les personnes dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section	Grade N° Concours
Karine LE HUR	Section 2	Concours DR2 03/01
Claire GARDENT	Section 34	Concours CR2 07/07
Catherine COMBELLAS	Section 13	Concours CR2 14/03
Martine REGERT	Section 31	Concours CR2 18/05
Philippe DILLMANN	Section 32	Concours CR2 18/05
Mathias PAULIN	Section 7	Concours CR2 35/04

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Alain FUCHS